

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2018 - 003 du 30 janvier 2018.

L'an deux mil dix-huit, le mardi 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 janvier 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, F. DEHON.  
MM. B. DE REU, X. DUQUESNE, Ph. DERUY, B. VAILLANT, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, C. TABARY, F. SELIER, M. REBOUT, M. GUIDEZ, E. BURDIAC, H. COPIN, L. ANTINORI, D. BASSEUX, G. TRANNIN, J.F. DERCOURT, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, J. DESCAMPS, M. BLONDEL, A. PREVOST, J.L. CANDAT.

M. Ph. DERUY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LARDIER,  
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,  
Mr H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
Mr P. WELELE, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. D'HOLLANDER,  
Mr J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé a été suppléé par Mr S. LEJEUNE,  
M. A. PREVOST, absent et excusé a été suppléé par Mr Th. ROUCOU,

Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,

## **Objet : Réalisation d'une aire de covoiturage – Programme de travaux et demande de subventions.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté qu'au titre de sa compétence aménagement de l'espace, l'intercommunalité a arrêté la création d'une aire de covoiturage à proximité de l'échangeur autoroutier sur la commune de Bapaume.

Monsieur le Président précise que ce projet entre dans la stratégie globale de la Communauté de Communes du Sud-Artois qui est labellisé TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte) et qu'il s'inscrit dans l'action n°3 du programme. Ce projet s'inscrit également dans la réflexion menée par le Département du Pas-de-Calais qui a identifié une zone pertinente à proximité de l'échangeur de l'A1 de Bapaume, d'une capacité de 45 places dans le cadre de la réalisation d'un schéma interdépartemental d'aires de covoiturage,

Monsieur Le Président indique que les échangeurs et les carrefours routiers sont des points de rencontre naturels pour les automobilistes et que, par conséquent, ils deviennent des sites favorables pour l'aménagement d'aires de covoiturage. Après une rapide étude conduite avec le Département, la SANEF, la commune de Bapaume et l'intercommunalité, la localisation retenue pour cet équipement se situe à proximité de la zone commerciale Leclerc-McDonald's. Le terrain, délaissé autoroutier, est facilement accessible aux voitures depuis l'autoroute A1, le RD 917, la RD 930.

Monsieur le Président rappelle également que le secteur tout proche de l'échangeur de Bapaume vient d'être doté d'aménagements modes doux (voie/piste cyclable, cheminements piétons...) et sera prochainement doté

d'une desserte transports en commun, ce qui augmentera son attractivité en raison de la pluralité des modes de transport disponibles pour y accéder, ainsi que le public touché.

Monsieur le Président détaille le programme de travaux prévus dans le cadre de cet aménagement :

- Les travaux de plate-forme de stationnement sur la base de 30 m<sup>2</sup> d'emprise par place.
- La signalétique et l'information : les Départements du Nord et du Pas-de-Calais ont déjà développé une communication commune dans le cadre d'aménagement des aires relevant du plan interdépartemental.
- Les équipements et services complémentaires tels qu'abri vélos, éclairage, poubelle, portique d'accès, installation d'équipements de vidéosurveillance et de bornes de rechargement pour véhicules électriques...).

En ce qui concerne les places accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), il est prévu 1 place PMR pour cette aire de covoiturage.

A ce stade des études, le projet est estimé comme suit :

Poste de travaux	Montant prévisionnel HT
Travaux préparatoires	12 500 €
Travaux de voirie	108 050 €
Assainissement pluvial	30 000 €
Eclairage public / Borne de recharge	36 950 €
Signalisation / Marquage au sol	32 950 €
Réalisation d'un arrêt de bus	13 960 €
Montant total HT	234 410 €
TVA	46 882 €
Montant total TTC	281 292 €

Monsieur le Président précise que cette opération fera l'objet d'un cofinancement par le Département d'une part qui assure le financement de ce type d'ouvrage à hauteur de 50% des dépenses éligibles avec un plafond de subvention de 50 000 €, 100 % pour les dépenses relevant de la signalétique et par le ministère de l'Environnement à hauteur de 40 000 € dans le cadre de l'action n°3 du programme TEPCV d'autre part.

Pour le volet communication et animation, le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports est en charge de mener une politique à l'échelle de la Région Nord-Pas-de-Calais dans le but de coordonner l'ensemble des opérations et de faciliter la mise en relation des usagers.

Outre les fonds TEPCV réservés pour cette opération et fixés à 40 000 €, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention au titre du soutien financier du Département puisque cette aire s'inscrit dans le schéma interdépartemental des aires de covoiturage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

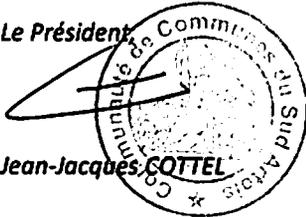
- d'approuver le programme de travaux envisagé pour créer une aire de covoiturage à la sortie du péage autoroutier de Bapaume ;

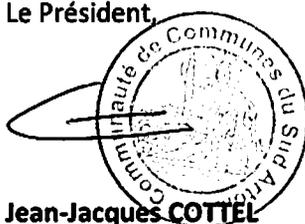
- de solliciter une subvention auprès du Département au titre de la programmation 2018, à hauteur de 50 % de la base éligible plafonnée à 50 000 € de subvention ;
- de prévoir les crédits nécessaires pour les travaux de réalisation de cette aire de covoiturage ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter des services du Département l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 30 janvier 2018 et transmission  
en Préfecture le 30 janvier 2018.*

Le Président,  
  
Jean-Jacques COTTEL

Le Président,  
  
Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

23 FEV. 2018

ARRIVÉE

**2018-003 du 30/01/2018**  
*Aire de covoiturage de Bapaume  
Programme de travaux et demande de Subventions.*